



Compte personnel de formation

publié le 26/01/2015 - mis à jour le 27/01/2015

Un droit universel d'évolution professionnelle attaché à la personne tout au long de la vie active jusqu'à la retraite

Descriptif :

Un droit universel d'évolution professionnelle attaché à la personne tout au long de la vie active jusqu'à la retraite.

Le compte personnel de formation est une nouvelle modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser le parcours professionnel, il est mis en place à partir de janvier 2015



Le site moncompteformation.gouv.fr [↗](#) fait une présentation détaillée du compte personnel de formation, de son fonctionnement et répond aux questions les plus fréquentes.

Pour découvrir ce qu'est le Compte Personnel de Formation, un nouveau clip de *la collectif* "3 minutes pour comprendre la formation" [↗](#).



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.